

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la quatre-vingt-cinquième séance ordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT, tenue le 18 décembre 2018 à 16 h à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400, Chevery.

SONT PRÉSENTS :

M. Randy Jones	préfet, maire de Gros-Mécatina;
Mme Darlene Rowsell Roberts	préfète suppléante, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.
Mme Wanda Beaudoin	conseillère, mairesse de Blanc-Sablon;
M. Roderick Fequet	conseiller, maire de Bonne-Espérance;
Mme Gladys Martin	conseillère, mairesse de Saint-Augustin.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{mes} Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2018-12-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Administration;
 - 3.1 Résolution 2018-12-02
Calendrier des rencontres 2019;
4. Fonds de développement rural;
 - 4.1 Résolution 2018-12-03
Comité de Loisir de Chevery - Keeping it « COOL »;
 - 4.2 Résolution 2018-12-04
Association des Côtiers - Architectural and Engineering Inspection for the Housing Corporation;
5. Fonds d'appui aux projets structurant;
 - 5.1 Résolution 2018-12-05
COSTE – Restructuration organisationnelle – Embauche d'un coordonnateur;
6. Période de questions;
7. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 00, Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION - 2018-12-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la quatre-vingt-cinquième séance du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mardi 18 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la quatre-vingt-cinquième séance de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mardi 18 décembre 2018.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 2018-12-02 CALENDRIER DES RENCONTRES 2019

CONSIDÉRANT QUE le code municipal stipule à l'article 148 ce qui suit : «Le conseil d'une municipalité régionale de comté tient une séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, dont une le quatrième mercredi de novembre. Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune»;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le calendrier des rencontres suivant pour 2019, en tenant compte que les rencontres auront lieu à 16 h aux dates identifiées :

Jeudi, le 10 janvier 2019	Mardi, le 19 février 2019
Mardi, le 19 mars 2019	Mardi, le 16 avril 2019
Mardi, le 21 mai 2019	Mardi, le 18 juin 2019
Mardi, le 16 juillet 2019	Mardi, le 17 septembre 2019
Mardi, le 15 octobre 2019	Mercredi, le 27 novembre 2019

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION 2018-12-03 COMITÉ DE LOISIR DE CHEVERY - KEEPING IT « COOL »

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes, les citoyens et les entreprises etc. selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Loisir de Chevery a soumis une demande d'aide financière au montant de 7 763,95 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire l'acquisition d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 8 626,61 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 7 763,95 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière soumise par le Comité de Loisir de Chevery sous le Fonds de développement rural pour un montant de 7 763,95 \$.

RÉSOLUTION 2018-12-04 ASSOCIATION DES CÔTIERS - ARCHITECTURAL AND ENGINEERING INSPECTION FOR THE HOUSING CORPORATION

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes, les citoyens et les entreprises selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondants aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Côtiers a soumis une demande d'aide financière au montant de 24 048,70 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à créer une inspection architecturale et d'ingénierie pour la résidence Beaux-Séjours;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 26 720,77 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 24 048,70 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière soumise par l'Association des Côtiers sous le Fonds de développement rural pour un montant de 24 048,70 \$.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

RÉSOLUTION 2018-12-05 COSTE – RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE / EMBAUCHE D'UN NOUVEAU COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants s'appliquant sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Coste fait une demande d'aide financière au montant de 31 913,00 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'embauche d'un coordonnateur des ventes et des relations avec les membres en plus de couvrir certains actions marketing;

CONSIDÉRANT QUE le cout total du projet s'élève à 55 890,00 \$ et contribuera à la création d'un emploi;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme et agence de voyages Coste est présentement dans une situation financière difficile;

CONSIDÉRANT QUE le support des organismes du milieu est nécessaire pour que Coste puisse se sortir de cette impasse;

CONSIDÉRANT QU'un comité de partenaires soutient Coste afin de trouver des solutions pour cet organisme – les partenaires sont MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, MRC de la Minganie, le bureau de Services Québec de Havre-Saint-Pierre et Tourisme Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires continueront leur travail de soutien dès janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'un appui financier de tous les partenaires est nécessaire à la continuité des activités de Coste;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Coste sous le Fonds d'appui aux projets structurants pour un montant de 31 913,00 \$;

DE NOMMER un représentant de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui siégera au sein du conseil d'administration de Coste et qui participera à la prise de décisions futures;

DE PARTAGER cette résolution avec Investissement Québec, la MRC de la Minganie, le bureau de Services Québec de Havre-Saint-Pierre et Tourisme Côte-Nord.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 49 par Madame Wanda Beaudoin, appuyé par Madame Roderick Fequet que la séance soit levée.